



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent acte d'engagement concerne le lot n° _____

Personne publique :

Syndicat d'Eau du Val du Thouet
2 rue Marcel Morin
PAE Talencia
79100 THOUARS

Objet de la consultation :

Fourniture de pièces d'adduction d'eau potable

Etabli en application du Code de la commande publique
(Ordonnance N° 2018-1074 du 26/11/2018 et Décret N° 2018-1075 du 03/12/2018)

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique

Ordonnateur : Monsieur le Président du SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de THOUARS

Référence du marché : 2019 / 03

SOMMAIRE

Article 1 - Contractant	4
Article 1bis - Contractants	5
Article 2 - Prix	6
Article 3 – Délais de livraison	6
Article 4 - Durée du marché.....	7
Article 5 - Reconduction du marché	7
Article 6 - Paiements.....	7

Les prestations sont réparties en 16 lots, traitées par lots séparés.

Les lots sont récapitulés comme suit :

LOT N°	INTITULE
Lot n°1	Pièces à brides de raccordement en fonte
Lot n°2	Pièces à emboitement en fonte
Lot n°3	Manchons de réparations permanents en fonte
Lot n°4	Manchons de réparations permanents en INOX
Lot n°5	Robinetterie et joints plats
Lot n°6	Fontainerie – Appareils de protection
Lot n°7	Prises en charge pour branchements et tubes allonge
Lot n°8	Pièces de raccordement pour compteurs particuliers
Lot n°9	Pièces de raccordement en laiton
Lot n°10	Niches compteurs en POLYETHYLENE
Lot n°11	Niches compteurs renforcées
Lot n°12	Bornes compactes pour compteurs 100mm sous trottoirs
Lot n°13	Nourrices pour compteurs et Cols de cygnes
Lot n°14	Bouches à clés et tampons de voirie
Lot n°15	Canalisations PVC
Lot n°16	Canalisations Fonte Ductile

La présente offre concerne le / les **Lot n°.....** dans la solution de base.
Les variantes ne sont pas autorisées.

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 – Contractant

Je soussigné,

M

.....
.....
.....

- ♦ après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- ♦ **M'ENGAGE** à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article R 2143-11 du Code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.
- ♦ **M'ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

(page à remplir par les groupements solidaires)

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1bis – Co-contractants

Nous soussignés,

M

.....

.....

.....

M

.....

.....

.....

M

.....

.....

.....

- ◆ après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.), et de toutes les pièces qui y sont mentionnées et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R243-3 Code de la commande publique.
- ◆ **NOUS ENGAGEONS** à produire, si notre offre est retenue et si nous ne les avons pas déjà fournis à l'appui de notre offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article R 2143-11 du Code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui nous en sera faite par la personne signataire du marché.
- ◆ **NOUS ENGAGEONS**, sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux qui nous concernent respectivement dans les conditions ci-après définies.

L'Entreprise est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

Article 2 - Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.P.

Le montant total de l'ensemble des lots du marché à procédure adapté ne dépassera pas le montant maximum de **414 000.00€ HT**.

Les fournitures faisant l'objet du marché sont rémunérées par application des prix unitaires du bordereau des prix annexé au marché.

Pour des fournitures non prévues au Bordereau des prix, il sera mis en place la procédure suivante :

Le candidat propose une remise sur le tarif public hors taxes du prix de commande sur catalogue comme base de prix des articles nouveaux.

Le prix sera entériné dans le cadre d'un bordereau des prix supplémentaire après négociation et validation entre les parties.

Ainsi le titulaire du marché présente :

- une remise de prix en pourcentage (précisé dans le bordereau des prix unitaires) pour tous nouveaux articles, par rapport aux prix catalogue année 2019.
- des offres promotionnelles pourront également être présentées pour les articles non prévues au bordereau des prix initial.

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
 - T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
 - montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

Article 3 – Délais de livraison

Pour répondre aux besoins du service distribution du Syndicat d'Eau du Val du Thouet pour maintenir opérationnels les réseaux , le titulaire du marché devra être en mesure d'assurer une qualité de service minimum en matière de délais de dépannage, en gamme de produit détenus en stock, en délais de traitement des commandes , en moyens logistiques, en qualité d'emballage et de transport, et en moyens mécaniques de déchargement des camions de livraison.

Le délai de livraison minimum doit être proposé par le candidat (en cas d'urgence, livraison express) :

Délai de livraison expressheures
----------------------------	-------------

Le délai maximum de livraison doit être proposé par le candidat :

Délai de livraison courantejours calendaires
-----------------------------	------------------------

Le délai de livraison maximum ne devra cependant pas dépasser un délai plafond de 15 jours calendaires.

Les stipulations relatives au délai de livraison figurent à l'article 7.1 du C.C.P.

Chaque bon de commande précisera le délai de livraison pour les prestations dont il fait l'objet, et autorisé par le maître d'ouvrage, dont le point de départ sera la date de l'émission de la commande.

Article 4 - Durée du marché

Le marché est passé pour une durée maximale initiale de 4 ans à compter de la date de notification

Le marché sera échu

- soit à la fin de la durée des 4 ans si le montant maximum n'est pas atteint.
- soit 15 jours après la date de livraison validée par le SEVT de la commande dépassant le seuil des 95% du montant maximum autorisé du marché.

Article 5 - Reconduction du marché

Le marché est reconductible annuellement à la date de signature initiale de manière tacite, dans les conditions du CCP, 3 fois pour une durée de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Article 6 - Paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

(Si paiement sur un seul compte)

- ◆ du compte ouvert au nom de :
- ◆ domiciliation:
- ◆ Adresse :
- ◆ code banque :
- ◆ code agence :
- ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

(Si paiement sur plusieurs comptes)

En ce qui concerne l'exécution des prestations (ou lots) suivants

.....
.....

- ◆ du compte ouvert au nom de :
- ◆ domiciliation :
- ◆ Adresse :
- ◆ code banque :
- ◆ code agence :
- ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

En ce qui concerne l'exécution des prestations (ou lots) suivants

-
- ◆ du compte ouvert au nom de :
 - ◆ domiciliation :
 - ◆ Adresse :
 - ◆ code banque :
 - ◆ code agence :
 - ◆ sous le numéro :

(Cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires)

Les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

En ce qui concerne l'exécution des prestations (ou lots) suivants

-
- ◆ du compte ouvert au nom de :
 - ◆ domiciliation :
 - ◆ Adresse :
 - ◆ code banque :
 - ◆ code agence :
 - ◆ sous le numéro :

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements seront effectués en EUROS.

Rayer les mentions inutiles

- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- ◆ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à nos torts exclusifs, ne pas tomber

- ♦ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A le

Mention manuscrite "lu et approuvé"
Signature(s) de l'(des)entrepreneur(s)

Acceptation de l'offre.

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A le

Le représentant légal ou l'autorité compétente

Cadre pour nantissement ou cession de créance :

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ◆ la totalité du marché (2)

- ◆ la partie des prestations évaluées à

..... € (en lettres) que l'entrepreneur n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- ◆ la partie des prestations évaluées à

..... € (en lettres) et devant être exécutées par en qualité de :

- ◆ co- traitant

- ◆ sous-traitant

A , le (3)

Signature,

Annotations ultérieures éventuelles:

La part des prestations que l'entrepreneur n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à

..... € (en lettres)

A , le (3)

Signature,

(1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1.

Contractant de l'A.E.

Le contractant est une *entreprise individuelle* Utiliser la formule A

Le contractant est *une société* (ou un groupement d'intérêt économique) Utiliser la formule B

Le contractant est un *groupement d'entrepreneurs solidaires* Utiliser la formule C

Formule A

M..... Nom et prénoms

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à Adresse complète et
..... Numéro de téléphone

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

Formule B

M..... Nom et prénoms

Agissant au nom et pour le compte de la Société

..... (Intitulé complet et forme juridique)

Au capital de

.....

Ayant son siège social à

..... Adresse complète et
..... numéro de téléphone

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

Formule C

C1

M

.....
.....
.....

C2

M

.....
.....
.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées solidaires et l'entreprise étant leur mandataire.

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires, chaque entrepreneur C1, C2... de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique).

(1) Remplacer s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers".

(2) Cette clause est à remplir lorsque le groupement d'entrepreneurs solidaires est candidat pour le lot principal ou lorsqu'il est seulement candidat pour un lot ou un accessoire d'un marché à conclure avec un groupement d'entreprises conjointes. S'il est candidat pour la totalité du marché, utiliser la page de l'acte d'engagement prévue à cet effet.

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE(1)

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance(2)

ANNEXE N°

MARCHE :

- ◆ titulaire :
- ◆ objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- ◆ nature :
- ◆ montant T.V.A. comprise : (€)

SOUS-TRAITANT

- ◆ nom, raison ou dénomination sociale :
.....
- ◆ entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
.....
- ◆ numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
.....
- ◆ numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
.....
- ◆ adresse :
.....
.....
- ◆ compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :
.....
.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- ◆ modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....
.....

- ◆ date (ou mois) d'établissement des prix :

- ◆ modalités de variation des prix :

- ◆ stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :

.....
.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ART 109 DU CMP :

- ◆ Monsieur le Président du SEVT

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

- ◆ Monsieur le Trésorier du Syndical d'Eau du Val du Thouet

Le représentant légal ou l'autorité compétente,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

(1) Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser, pour l'établissement de leurs propositions, par les candidats en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui seront payés directement. Lorsque le candidat ayant conclu le contrat de sous-traitance sera un cotraitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. devra être suivie par celle du mandataire.

(2) Pièce jointe à compléter.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Le signataire affirme qu'il ne tombe pas (ou que la Société pour laquelle il intervient ne tombe pas) sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Il atteste sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 à L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8251- 1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du Code du travail.

Il atteste être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-4, L. 5214-1, L. 5212-9 à L. 5212-11 ou L.5212-5 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Il atteste sur l'honneur qu'il n'a pas l'intention de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère. (1)

Il atteste sur l'honneur qu'il a l'intention de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère et certifie que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France. (1)

Fait à, le

Le signataire

(1) Rayer la mention inutile.